



MINISTÈRE
DES FINANCES



5^{ème} Edition

Journal Interne des Finances



+243 813 658 827

N° 4204, Avenue Uganda,
Quartier Socimat,
Commune de Gombe

dantic@adminfinances.cd

Septembre 2024



www.adminfinances.cd



Copyright © 2024, Designed by DANTIC / FINANCES



MINISTÈRE
DES FINANCES

ANNONCE

NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES JEUX D'ARGENT EN RDC

Le Ministère des Finances informe tous les opérateurs de jeux d'argent (paris sportifs, casinos, loteries) **que les taxes sur l'autorisation d'exploitation et les gains des joueurs doivent désormais être payées à la Direction de la Réglementation Financière, située au croisement de l'avenue Batetela et Boulevard du 30 juin, Immeuble Crown Tower, 3ème niveau, local 304.**

La taxe d'exploitation est annuelle, et la taxe sur les gains est mensuelle, à régler avant le 15 de chaque mois. Toute non-conformité entraînera des sanctions sévères.

Les sociétés non agréées doivent se régulariser auprès du Ministère.

(À lire le communiqué officiel pour des amples détails)

Kinshasa
30 août 2024

CellCom

 [ministere des finances rdc](#)

ÉDITORIAL :



Directeur-Chef de service des Archives et Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication

L'argentier national : Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI, l'homme qu'il faut à la place qu'il faut

Doudou Roussel FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI, c'est l'homme de la situation, l'homme du moment ! Son nom est sur toutes les lèvres des agents publics de l'Etat et particulièrement des cadres et agents du Ministère des Finances, qui disent du bien à son sujet. Ainsi, l'admiration que lui portent les argentiers est tout-à-fait logique et surtout naturelle : Nommé à la tête du Ministère des Finances au sein du Gouvernement SUMINWA le 26 Mai 2024, son élévation à ce poste ministériel constitue une vraie ascension pour ce fils maison. « **Je suis un enfant qui a grandi dans ce Ministère. Et le Chef de l'Etat qui, dans le souci de donner au Ministère des Finances ses lettres de noblesse, a jugé bon de prendre un fils maison afin de le placer à la tête de cette institution. C'est donc une faveur et une grâce inestimables pour moi** », dixit FWAMBA LIKUNDE.

En effet, Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI intègre l'Administration Publique en tant qu'agent au service de la Chaîne de la dépense du Secrétariat Général aux Finances, où il débute sa carrière en 2010. Progressivement, il a gravi les échelons jusqu'à devenir assistant technique du Directeur du Trésor et de l'Ordonnancement au sein dudit Secrétariat.

il a un parcours professionnel attrayant et convaincant tel que son passage comme Directeur Financier du Fonds Forestier National (FFN), Administrateur au Conseil d'Administration de l'Office National du Tourisme (ONT), et Directeur Général Adjoint en charge des questions techniques à la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD) avant accéder à sa noble fonction présente.

Aussitôt installé dans son nouveau fauteuil, Son Excellence Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI ne cache pas ses ambitions, entre autres stabiliser le taux de change afin de préserver le pouvoir d'achat des Congolais ; lutter contre les antivaleurs comme le tribalisme, la corruption, le népotisme ou le clientélisme et ponctualiser la paie des Agents publics de l'Etat au grand plaisir de ces derniers , car déjà avant le 20 du mois en cours, les mouvements de la paie commencent .

C'est ce pragmatisme teinté de bonne volonté du surnommé « **Doudouchou** » qui a poussé les fonctionnaires de l'Administration des Finances à lui concocter un arrangement inspiré de « **Doudou A Mwen** », un tube de MAYAULA MAYONI Don P sorti en 1993 « **Bolingo ya Doudou, ba sentiments, Maman. Doudou aza loboko pete, quel sentiment, Maman !** ».

Dans ce nouveau numéro du Journal Interne des Finances (JIF), nous mettons en exergues les premières actions du Ministre des Finances, notamment, la signature du contrat de performance avec les régies financières (DGRAD, DGI et DGDA) ; la série de visites de l'argentier national au sein de services de son Ministère, spécialement au Secrétariat Général aux Finances , à la Direction du Trésor et Moyens de Financement (DTMF) , à la Direction d'Audit et Contrôle (DAC) , à la Direction Général des Impôts (DGI) , à la Direction de la Préparation de la Reddition des Comptes (DPRC), et à la Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation (DGRAD), ainsi que la nomination de Madame Yvette SHABANI à la tête de la Direction Générale de l'Ecole Nationale des Finances.

Bonne lecture !

Nadine MANLALA ISONGO
Directrice de Publication

Sommaire

INFOS À LA UNE

Page 05. 10^{ème} réunion du conseil des Ministres : Le Gouvernement SUMINWA déterminé à renflouer les caisses de l'État

Page 06. Signature des contrats de performance : Doudou FWAMBA appelle les régies financières à accentuer la mobilisation des recettes et à lutter contre leur coulage

Page 08. Une première dans l'histoire du Ministère des Finances : le Ministre Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI visite les structures de son Ministère

Page 10. Homme de la lutte contre le détournement des deniers publics de l'État : Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI, très déterminé à rétablir la Direction de Contrôle Financier pour garantir une utilisation correcte des fonds publics

Page 12. La gestion axée sur les résultats : le Ministre de Finances Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI encourage et rassure le personnel de la Direction Générale des Impôts de son soutien pour une mobilisation accrue des recettes.

Page 14. Visite du Ministre des Finances à la DGRAD et à la DPRC : Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI a exprimé au nom du Chef de l'Etat, sa profonde gratitude pour les loyaux services rendus par ces deux Directions à la nation

Page 16. Remise et reprise à l'ENF : Yvette BARHASHISHWA prend officiellement ses fonctions

ÉVÈNEMENT

Page 18. Marche de santé et d'activités physiques organisée par le Secrétariat Général aux Finances : Un esprit sain dans un corps sain !

PORTRAIT

Page 20. Portrait : Doudou FWAMBA, FILS MAISON NOMMÉ À LA TÊTE DU MINISTÈRE DES FINANCES

Page 22. Portrait : Jean Gaston MANYA ONAKUDU ALETSHU, l'expérimenté à la tête du Secrétariat Général aux Finances

Page 26. Portrait : Guy-Sylvain MUKENGE KATUMBA, Monsieur l'expert en Finances Publiques

GRAND ANGLE

Page 28. La mobilisation des recettes au coeur d'une séance de travail entre le Ministre de Finances Doudou FWAMBA LIKUNDE et les régies financières

Page 30. Paie des Agents et Cadres de la Fonction Publique avant le 20 du mois : le Ministre des Finances Doudou FWAMBA a ainsi tenu sa promesse.

APERÇU HISTORIQUE ET ÉVOLUTION

Page 32. Le Ministère des Finances d'avant et après l'indépendance

COIN PÉDAGOGIQUE

Page 38. Zoom sur les Finances Publiques



10^{ème} réunion du conseil des Ministres :

Le Gouvernement SUMINWA déterminé à renflouer les caisses de l'État

Sous la présidence du Chef de l'Etat, Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, les reformes structurelles prioritaires du secteur des finances ont été au centre des échanges lors de la dixième réunion du conseil des Ministres tenue le 23 août 2024. Ainsi, le Gouvernement SUMINWA a adopté plusieurs mesures, initiées par le Ministre des Finances Doudou FWAMBA, pour accroître la mobilisation interne et externe des recettes publiques.

les mesures clés s'alignent le renforcement et l'automatisation du guichet unique de création d'entreprises, dans le seul souci de simplifier les démarches administratives pour les investisseurs et l'assainissement des zones économiques spéciales et le renforcement de la sécurité judiciaire et juridique. Toutes ces mesures sont prévues pour garantir un environnement plus sûr, stable et propice aux affaires.

compatriotes à l'est du pays, victimes de l'agression rwandaise, et suivant les instructions du Président de la République, le comité de conjoncture économique du Gouvernement a validé les mesures d'allègements fiscaux et autres facilités proposées par la commission tarifaire en faveur des entreprises et des populations des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et de la grande orientale (ancienne configuration de la Province Orientale).

Il est important de signaler que ces reformes structurelles participent à la concrétisation de l'un de six engagements majeurs du Président de la République Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, notamment le quatrième engagement qui prévoit la protection et le renforcement du pouvoir d'achat des ménages congolais, mais également le cinquième engagement qui vise la construction d'une économie plus diversifiée et plus compétitive.

Après l'exposé du Ministre des Finances Doudou FWAMBA, le conseil des Ministres a pris acte de cette note d'information. Car, ces mesures ambitionnent de transformer en profondeur la gestion des Finances Publiques.

Priscille BOUSSANO POVO & CIBANGU Francy

Au cours de ladite réunion, le Ministre des Finances Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI a fait le point sur les reformes structurelles prioritaires et préalables à l'appui budgétaire de la Banque Mondiale, qui selon lui, permettront à l'Etat congolais d'accroître d'une part, la mobilisation des ressources domestiques, et d'autre part, les ressources extérieures pour la réalisation du programme d'action du Gouvernement.

Dans cette perspective, l'argentier national a signifié que le Gouvernement est en pleine discussion avec l'institution de Bretton Woods sur une nouvelle série d'appuis budgétaires dont les décaissements sont projetés en 2024 et 2025 en raison de 500 millions de dollars américains l'an.

Parmi les réformes envisagées, il y a notamment la mise en place d'un compte unique du trésor qui permettra de centraliser les ressources publiques dans l'objectif d'améliorer la transparence et de renforcer l'efficacité dans la gestion des Finances publiques. De surcroît, la digitalisation des marchés publics et la rationalisation de la masse salariale sont aussi prévues, de manière à moderniser la gestion de fonds publics et de lutter contre les pratiques inefficaces.

Toujours dans son exposé, l'argentier de la République a mis en évidence la nécessité d'améliorer le climat des affaires afin d'attirer davantage l'investissement, dont parmi

S'agissant des secteurs de l'eau, des forêts et de l'énergie renouvelable, des reformes spécifiques sont également en cours, dans l'objectif d'améliorer la qualité des services offerts à la population. Le Gouvernement est donc déterminé à renforcer la bonne gouvernance des entreprises et établissements publics. La dynamisation financière, le climat des affaires et du marché du carbone ainsi que le développement des énergies alternatives font partie des priorités pour le Gouvernement, au même titre que l'amélioration de la situation financière des entreprises publiques comme la SNEL et la REGIDESO.

Soucieux de la situation générale de nos



Signature des contrats de performance :



Doudou FWAMBA appelle les régies financières à accentuer la mobilisation des recettes et à lutter contre leur coulage

Le Ministre des Finances Doudou FWAMBA LIKUNDE a participé, lundi 19 août 2024 au Fleuve Congo Hôtel de Kinshasa, à la cérémonie de signature des contrats de performance avec les régies financières et les services connexes, à savoir le COREF et le CTR. Ainsi, le nouvel argentier sensibilise les régies financières à la lutte contre le coulage des recettes et les appelle plutôt à doubler les efforts pour leur mobilisation accrue.

La signature de ces contrats de performance vise à consolider la tendance haussière de mobilisation des recettes amorcée en 2023 afin d'atteindre les prévisions des recettes votées dans la loi des finances pour

l'exercice 2024. Car, l'atteinte de cet objectif de mobilisation des recettes constitue un vrai challenge durant cette année en cours.

Lors de cette cérémonie, le Ministre de Finances Doudou FWAMBA a sensibilisé les

cadres des régies financières, acteurs clés de la mobilisation des ressources, à travailler pour l'intérêt général. Il a également salué les efforts réalisés l'année passée dans les administrations.



« Cette année, j'ai décidé que nous mettons un accent particulier sur la lutte contre le coulage des recettes, mais également sur la pratique de corruption et toute pratique qui ne concourt pas à une meilleure mobilisation de nos ressources. C'est ainsi que dans les contrats de performance, nous allons signer des indicateurs ayant trait à ces objectifs. », a-t-il déclaré.

Le Ministre des Finances a insisté sur l'importance de placer l'homme au centre des actions, conformément à la vision du Président de la République Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO. « Nous devons renforcer les capacités de nos agents en les formant adéquatement. Je m'engage à accompagner les régies financières dans cette quête de performance. », a déclaré Doudou FWAMBA.

Par ailleurs, le nouvel argentier national a annoncé la mise en œuvre de plusieurs réformes en cours pour consolider les efforts de mobilisation des recettes « Vous constaterez également que nous allons accorder une attention particulière aux réformes. A la Direction Générale des Impôts, une série de réformes sera déployée. Nous avons la réforme de l'impôt sur les sociétés, la réforme sur les revenus des personnes physiques, et la réforme des cadres organiques qui concerne les trois Administrations financières. Il s'agit d'avancer, de consolider ces ré-

formes, mais aussi de doter les nouvelles structures adaptées dans les cadres organiques des animateurs capables de mener à bien les missions qui leur seront confiées. Il y a également les réformes au niveau de la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et des participations (DGRAD). Nous devons poursuivre le processus de digitalisation avec la LOGIRAD », a-t-il poursuivi.

Dans le même cadre, la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), quant à elle, va consolider le Sydonia Web qui est déjà très avancé.

A titre informatif, la DGDA a depuis les années 90 adopté le Système Douanier Automatisé, outil permettant la gestion automatisée des procédures douanières. Dans le souci de fluidifier les formalités de dédouanement. Plusieurs versions ont été exploitées : SYDONIA 2.3, SYDONIA 2.7, SYDONIA++ et aujourd'hui SYDONIAWorld.

D'une manière générale, le Ministre des Finances Doudou FWAMBA est d'avis que ces contrats de performance vont conduire à un meilleur encadrement des recettes. Aussi, il est convaincu que les différentes réformes qu'ils ont décidé de mettre en place vont concourir aux objectifs assignés par le Chef de l'Etat.

Le prix de performance a été remis à la DGDA pour le dépassement des assignations enregistré lors de l'exercice 2023. Il a été noté pour cette Régie Financière des réalisations de l'ordre de 5.015 milliards de Francs Congolais, contre les prévisions évaluées à 4949 milliards. La DGI vient à la deuxième position

avec des réalisations de 11.714 milliards de CDF en prévisions de 13.856 milliards de CDF. Enfin, la DGRAD a aussi reçu le prix d'encouragement avec des réalisations de 3.088 milliards de CDF en prévision de 3.950 milliards de CDF.

MOKAKO Lepetit & MAMBA Grâce



Une première dans l'histoire du Ministère des Finances : le Ministre Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI visite les structures de son Ministère



Quelques mois après sa nomination et sa prise des fonctions, Doudou FWAMBA a amorcé une série de visites de service inédites dans les différentes structures du Ministère des Finances.

Le go a été donné mardi 20 août. Cette première journée l'a conduit aux installations abritant le Secrétariat Général aux Finances ainsi que la Direction du Trésor et de l'Ordonnement autour de 14h45. Sous un soleil radieux qui annonçait les bons auspices, l'argentier national a été reçu par le Directeurs Chef de Service Archives,

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Madame Nadine MANLALA ISONGO, représentant le Secrétaire Général en déplacement, et cela en présence des Cadres et Agents de l'Administration des Finances qui lui ont réservé un accueil très chaleureux. D'entrée de jeu, l'argentier de la République n'a pas hésité de

rendre gloire à l'Eternel des Armées et de remercier le Président de la République, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Chef de l'Etat, pour l'avoir élevé au plus haut niveau du Ministère des Finances, lui un fonctionnaire de l'Etat qui a gravi tous les échelons de l'Administration.



« Je suis un enfant qui a grandi dans ce Ministère. Et le Chef de l'Etat, qui dans le souci de donner au Ministère des Finances ses lettres de noblesse a jugé bon de prendre un fils maison afin de le placer à la tête de cette institution. C'est donc une faveur et une grâce inestimables pour moi »

a déclaré Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI, Ministre des Finances.

Déjà au courant du fonctionnement et de certains problèmes que traversent des structures sous sa tutelle, le fils maison Doudou FWAMBA a exhorté les Cadres et Agents de l'Administration des Finances à la prise de conscience professionnelle afin de bien gérer les ressources de l'Etat conformément aux lois et aux règlements de la République.

« Nous devons gérer les ressources de l'Etat conformément aux lois et aux règlements. Le Chef de l'Etat

nous a fait confiance, nous devons donc travailler pour une justice distributive en termes des revenus et des ressources », a-t-il renchééri. Aussi, le Ministre Doudou FWAMBA a fait savoir à l'auditoire qu'il continuera sans relâche dans sa lutte contre la corruption et les antivaleurs.

Il interdit fortement les pratiques de l'injustice sociale au



sein de l'Administration des Finances.

« Je suis un homme de la lutte contre les antivaleurs, et je dois vous rendre fier par ma conduite, mon engagement ainsi que par ma manière de faire les choses. J'insiste sur le fait que nous devons donc bannir avec la toute dernière énergie les antivaleurs. Les gens doivent travailler et être rétribués sur base de la méri-

tocratie et non sur base du clientélisme ; de l'appartenance à une ethnie ou tribu, et moins encore à une religion » a déclaré Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI, Ministre des Finances.

A la fin de son discours, le Ministre des Finances a rassuré les Cadres et Agents du Ministère qu'il manage désormais qu'il connaît par cœur toutes

leurs difficultés et que tout cela ne sera bientôt qu'un lointain souvenir.

KPENGBANYO Joël &
MBUYI Dorcas



Homme de la lutte contre le détournement des deniers publics de l'État : **Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI**, très déterminé à rétablir la Direction de Contrôle Financier pour garantir une utilisation correcte des fonds publics

Dans le cadre de ses descentes d'itinérance, le Ministre des Finances Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI a poursuivi le mercredi 21 août 2024 sa deuxième journée en visitant en premier lieu la Direction d'Audit et Contrôle de Gestion (DAC) et en second lieu l'Inspection des Services du Trésor (IST), à Kinshasa/ Gombe, sur l'avenue de l'hôpital N°7.



Accueilli avec des acclamations bruyantes et enthousiastes en son honneur, la visite du fils maison Doudou FWAMBA a été marquée par un échange fructueux au cours duquel il a signifié aux Cadres et Agents de ces services que sa visite s’inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre des directives du Président de la République Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, et de la vision du Gouvernement conduit par la Première Ministre, Madame Judith SUMINWA TULUKA.

Ensuite, il leur a exprimé sa ferme volonté de rétablir la Direction du contrôle financier afin de garantir l’utilisation correcte des fonds publics, avant d’aborder la question cruciale des fonctionnaires de l’État, en affirmant que les paiements doivent être effectués de manière régulière conformément aux directives de Madame la Première Ministre, Chef du Gouvernement.

Il a également réitéré les directives concernant la gestion de la comptabilité publique et de la trésorerie de l’Etat lesquelles censées assurer une transparence totale et une qualité comptable irréprochable, conformément aux réformes prévues par la loi relative aux Finances Publiques.

Pour finir, le Ministre des Finances Doudou FWAMBA n’a pas hésité d’exhorter les Cadres et Agents à cultiver la solidarité, l’amour et la cohésion au sein des services comme le prône le Président de

la République, en mettant l’homme au centre de ses priorités, ainsi que l’efficacité pour contribuer à une croissance économique inclusive et durable. Prenant la parole, le Directeur-Chef de Service d’Audit et Contrôle de Gestion a exprimé son soutien total au Ministre, promettant de l’accompagner dans la mise en œuvre des réformes essentielles pour renforcer les Finances Publiques et assurer une gestion exemplaire.

MOKAKO lepetit &
BAKANTO Christian

La gestion axée sur les résultats :

le Ministre de Finances Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI encourage et rassure le personnel de la Direction Générale des Impôts de son soutien pour une mobilisation accrue des recettes



Dans le cadre de ses descentes d'itinérance, le Ministre des Finances Doudou FWAMBA a effectué une visite le mercredi 21 août à la Direction Générale des Impôts (DGI), dont l'objectif était de s'imprégner des conditions de travail des Cadres et Agents de cette régie financière.

Présent dans la grande salle de l'hôtel des impôts, le Ministre des Finances Doudou FWAMBA a exhorté les Cadres et Agents de la DGI au patriotisme et à une gestion axée sur le résultat. Ensuite, il leur a annoncé la signature imminente d'un arrêté visant à restituer la prime de «plus-value» ainsi que certains avantages qui seront désormais disponibles.

« **La République attend beaucoup de nous, et nos actions doivent répondre aux aspirations du pays. Nous devons toujours penser à l'intérêt général dans notre travail, avant toute autre considération** » a-t-il déclaré.

Face à la pression fiscale actuelle, le Ministre des Finances a rassuré les Cadres et Agents de la DGI sur son implication personnelle dans la mise en œuvre des réformes pour accroître les recettes. Parmi celles-ci, la mise en œuvre de la facture normalisée et la réforme de l'impôt sur les revenus des personnes physiques (RPP), ainsi que de l'impôt sur les sociétés (IS). Et, il a exprimé son souhait de voir la DGI prendre en charge l'aspect opérationnel de toutes les réformes engagées.

« **J'ai instruit le Directeur Général de me présenter un calendrier actualisé pour la mise en œuvre de cette réforme majeure du Gouvernement, en vue d'éradiquer le fléau de la fraude et de l'évasion fiscale** ».

Tout en mettant l'accent sur l'importance du capital humain, le Ministre Doudou FWAMBA a exhorté les responsables de la DGI à mettre en place un plan de formations pour les Cadres et Agents de la régie, basé sur des critères objectifs et sans discrimination et ne reposant pas sur des aspects claniques ou des appartenances religieuses. Il a insisté sur le fait que la force d'une Administration réside dans son fonctionnement basé sur les lois et règlements, auxquels chaque citoyen est tenu de se conformer.

Le Directeur Général Barnabé MUAKADI MUAMBA a salué l'engagement du Ministre des Finances en faveur de l'amélioration de la DGI depuis son entrée en fonction, notamment en ce qui concerne la régularité des rétrocessions, essentielles au bon fonctionnement de l'Administration. il a également exposé au Ministre certaines préoccupations relatives au fonctionnement de la régie, dans le but d'améliorer le rendement des Agents en charge de la mobilisation des recettes.

MOKAKO Lepetit &
BITOTA Sarah



Visite du Ministre des Finances



Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI a exprimé au nom du Chef de l'Etat, sa profonde gratitude pour les loyaux services rendus par ces deux Directions à la nation

à la DGRAD et à la DPRC :

Le Ministre des Finances Doudou FWAMBA a rendu visite le mardi 11 septembre 2024 aux Cadres et Agents de la Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participation (DGRAD), ainsi qu'à ceux de la Direction de la Préparation de la Reddition des Comptes (DPRC), dans le bâtiment abritant ces deux institutions situé dans la commune de la Gombe afin de palper du doigt leurs conditions de travail de plus près.



Lors de cet échange, le Ministre des Finances Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI a, au nom du

Président de la République, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, salué la bravoure des hommes et des femmes qui sont toujours disposés à servir la nation malgré les conditions de travail difficiles. Il leur a également adressé un message de réconfort, en saluant leur engagement constant envers la République.

Ensuite, l'Argentier national a souligné l'importance stratégique de reddition des comptes comme étant un pilier important pour assurer la transparence dans le dispositif institutionnel. À cet égard, il a annoncé la mise en place d'un plan de formation spécifique, destiné aux Cadres et Agents de ces deux Directions, afin de renforcer leurs compétences et d'exploiter pleinement leurs expertises, en vue d'une contribution efficace

au bon fonctionnement de l'État.

Abordant la question relative au projet de la reddition des comptes 2023, le Ministre des Finances a signifié que ce dernier sera bientôt transmis à l'Assemblée Nationale, après sa validation par le conseil des Ministres. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la continuité des réformes en cours, témoignant ainsi le ferme engagement du Gouvernement de la République à garantir une gestion transparente et responsable des Finances Publiques.

En bon père de famille, le Ministre Doudou FWAMBA a invité l'ensemble du personnel à faire preuve de neutralité dans la gestion de l'Administration. Il a fermement dénoncé le tribalisme et a encouragé l'adoption d'une attitude patriotique, en primant l'intérêt de l'État sur les considérations personnelles ou communautaires.

Notons qu'au cours de cette visite, le Ministre des Finances Doudou FWAMBA était accompagné du Secrétaire Général aux Finances, Jean-Gaston MANYA ONAKUDU ALETSHU.



MOKAKO Lepetit &
BAKANTO Christian

Remise et reprise à l'ENF : prend officiellement ses fonctions



La nouvelle Directrice Générale de l'Ecole Nationale des Finances (ENF) a officiellement pris ses fonctions, le mardi 03 septembre 2024. La cérémonie de remise et reprise s'est déroulée dans la salle de conférence de l'ENF, en présence du Secrétaire Général aux Finances.

Yvette BARHASHISHWA

onctions



Désignée par l'arrêté Ministériel N°CAB/MIN/FINANCES/2024/027 et la commission d'affectation N°005/CAB/MIN. FINANCES/2024 du 29 août 2024, la nouvelle responsable de l'Ecole Nationale des Finances, Madame Yvette BARHASHISHWA a pris officiellement ses fonctions le mardi 03 septembre 2024 au sein de la dite institution. Lors de cette cérémonie, le Secrétaire Général aux Finances, Monsieur Jean-Gaston MANYA ONAKUDU ALETSHU a constaté devant les Cadres et Agents de l'ENF l'absence du Directeur Général sortant, Monsieur Jean-Paul NYEMBO TAMPAKANYA et a établi un procès-verbal de carence pour permettre à la nouvelle équipe dirigeante de prendre ses fonctions.

Dans son mot, Madame Yvette BARHASHISHWA a de prime abord remercié le Président de la République, Son Excellence Felix-An-

toine TSHISEKEDI TSHILOMBO, ainsi que le Ministre des Finances, Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI pour cette nouvelle dynamique imprimée de changement, et se dit prête à œuvrer dès à présent au rayonnement de l'Ecole Nationale des Finances à travers des actions concrètes.

« Certes les défis sont énormes mais je compte m'engager avec mon équipe à les relever .Nous

avons désormais la charge de la formation en Finances Publiques en République Démocratique du Congo. Nous devons être à la hauteur de nos responsabilités et mériter davantage de la confiance des autorités » a dit la nouvelle DG de l'ENF.

Prenant la parole, le Secrétaire Général a conclu cette cérémonie en donnant des directives claires de la part du Ministre des Finances Doudou FWAMBA à la nouvelle Directrice Générale et son équipe, afin de maintenir la performance de manière permanente. De plus, il a révélé à l'auditoire que c'est la première fois depuis la création de l'ENF qu'une femme occupe le poste de Directeur Général. Pour conclure son discours, le Secrétaire Général aux Finances a encouragé la nouvelle équipe à mieux préparer la rentrée académique 2024-2025.

Mokako lepetit &
AMISI Fabrice



Marche de santé et d'activités physiques organisée par le Secrétariat Général aux Finances : Un esprit sain dans un corps sain !



Sous le parrainage de Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI, le Secrétariat Général aux Finances, à travers la Direction des Ressources Humaines, a organisé la cinquième édition de la marche de santé le samedi 14 septembre 2024, dans l'objectif de promouvoir le bien-être des Cadres et Agents de l'Administration des Finances et de renforcer les relations interprofessionnelles. La marche a débuté à la Gare centrale, en passant par le Boulevard du 30 Juin, rond-point Socimat, les avenues Ouganda et Roi Baudouin ainsi que le Boulevard Tshatshi, avant de se terminer à la place des évolués dans une ambiance conviviale et dynamique.

Avant le coup d'envoi de la

marche, une séquence dynamique de relaxation et d'exercices physiques a enflammé l'atmosphère, Sous la houlette énergique d'un coach sportif chevronné. Les participants ont été entraînés dans une série d'exercices physiques d'échauffement et des mouvements tonifiants. Cette préparation physique intense a su galvaniser les esprits, créant une bonne ambiance.

Avant de donner le go de cette activité, le Directeur Chef de Service des Ressources Humaines, Madame Angélique NZEBA TSHIPADI a au nom du Secrétaire Général aux Finances, remercié les participants d'avoir répondu massivement à cette marche de santé et d'avoir rendu possible son bon fonctionnement. « La santé n'est pas ce qu'on va cher-



cher à l'hôpital, mais plutôt l'entretien quotidien de nos corps. Donc, c'est un rappel pour adopter des pratiques qui peuvent nous aider à maintenir notre



corps en bon état» a-t-elle ajouté.

La marche s'est conclue par des exercices d'étirement dirigés par un animateur sportif et quelques épreuves de Nzango entre les dames de différentes Directions de l'Administration des Finances. Les participants ont réalisé que la bonne santé n'est pas seulement l'absence de maladie, mais englobe le bien-être complet physique, spirituel et social, faisant ainsi référence aux trois dimensions qui composent l'être humain, à savoir : le corps, l'âme et l'esprit.

MOKAKO Lepetit



► Portrait

Doudou FWAMBA, **FILS MAISON NOMMÉ À LA TÊTE DU** **MINISTÈRE DES FINANCES**



Nommé par Ordonnance N°24/0039 du 26 mai 2024 dans le Gouvernement Judith SUMINWA, Doudou FWAMBA est l'actuel Ministre des Finances de la République Démocratique du Congo. Licencié en Sciences Economiques et de Gestion (BAC+5) et diplômé de l'Ecole Nationale des Finances de la République Démocratique du Congo, le nouveau Ministre des Finances est également diplômé d'études supérieures en Finances Publiques obtenu à l'Ecole des Finances de la République Française (ENFIP) en 2015, promotion Simone de Beauvoir.

Originaire du secteur de BOMENGE, territoire de BASOKO, dans la province de la TSHOPO. Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOYI est Marié et père de famille responsable.

Le nouvel argentier de la République a rejoint l'Administration Publique en 2010 avant d'être admis sous statut en 2012 au grade d'Attaché d'Administration de Première Classe et gravi tous les échelons au sein du Ministère de Finances jusqu'à obtenir en fin de l'année 2023, une Ordonnance présidentielle le nommant au grade de Directeur de l'Administration Publique.

Il débute donc sa carrière

comme Vérificateur de la Comptabilité Publique à la Direction du Trésor et Ordonnancement au Ministère des Finances, puis occupera plusieurs fonctions au sein de cette même Direction telles que Contrôleur des imputations budgétaires des Dépenses Publiques à la chaîne des dépenses, Assistant Technique du Directeur, chargé d'études en charge de la production des statistiques, avant d'être promu au grade de Chef de Bureau pour exercer les fonctions de Contrôleur des dépenses à la Direction d'Audit et Contrôle de Gestion au sein du même Ministère.

Spécialiste de gestion économique et budgétaire, Son Excellence Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI est également expert en programmation et politiques financières de l'Etat (Budgets Programmes, TOFE, CDMT) en sus d'avoir été expert au pilier quatre (Reforme sur la comptabilité et la gestion de la trésorerie) au Comité d'Orientation de la Reforme des Finances Publiques (COREF).

Par ailleurs, le nouveau Ministre des Finances a à son actif plusieurs formations de renforcement des capacités; il a participé également à la mise en œuvre de plusieurs projets de réformes au

sein du Ministère des Finances, notamment l'ISYS régie, l'interconnexion des régies financières et déplacement de la LOGIRAD via le projet Gouvernance Financière; la réforme budgétaire ainsi que celle de la comptabilité et gestion de la trésorerie avec le COREF, et a participé dans plusieurs stages à l'étranger, à la Direction Générale des Finances Publiques en France (DGFIP) et à l'Agence France Trésor (AFT), toutes à Paris-Bercy en France. Doudou FWAMBA est également auteur d'ouvrages, notamment un dénommé « la réforme des Finances Publiques et de l'Administration en RDC-Enjeux d'un Etat moderne et performant » publié en 2024.

Signalons qu'avant sa nomination, l'actuel Ministre des Finances exerçait la fonction de Directeur Général Adjoint en charge des questions techniques et réformes à la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD).

BOUSSANO POVO Priscille
NGONGA CAMILLE
CIBANGU Francy



Jean Gaston MANYA ONAKUDU ALETSHU, l'expérimenté à la tête du Secrétariat Général aux Finances

Né à Lusambo, le 27 Septembre 1962, Jean Gaston MANYA ONAKUDU ALETSHU, l'actuel Secrétaire Général aux Finances, est porteur de plusieurs diplômes universitaires, notamment en ingénierat conception en informatique de gestion/E.I.FI en 1995 et licence en Mathématiques de l'Université Pédagogique Nationale, alors Institut Pédagogique National en 1987.



Soucieux de la perfection, Jean Gaston MANYA ONAKUDU ALETSU est bénéficiaire de plusieurs formations dans les différents domaines. Il en est ainsi de la formation pour la mise en place d'un système d'information devant prendre en compte le plan d'engagement en cohérence avec le plan de trésorerie et prenant en compte le plan de passation des marchés publics (Tunis/Tunisie) de juin à juillet 2018 ; formation sur le management des Projets chez Trainis (Paris/France) en octobre 2017 ; formation des Hauts Fonctionnaires de l'Etat (Directeurs et Secrétaires Généraux) de la République Démocratique du Congo organisée à Korea University par

KOICA à Séoul en Corée du Sud du 8 au 23 Septembre 2017; Formation certifiante sur le management des services informatiques et normalisation ITIL V3 (Lifecycle ST et SO) à Paris en France au mois de juin 2016 ; Séminaire sur le Management et Pilotage de la Direction informatique à Cotonou au Bénin du 04 au 08 Mai 2015 ; formation certifiante sur le management des services informatiques et normalisation ITIL V3 (Foundation) et formation en ULM V2 à Paris (France) du 09 au 20 Décembre 2013 ; formation sur la gouvernance IT et l'élaboration du schéma directeur d'une organisation à Cotonou au Bénin du 05 au 16 Mars 2012 ; Formation sur la sécurité

: Détection des intrusions à Paris (France) en 2011 ; Formation sur la nouvelle loi sur la passation des marchés publics en R.D.C. à Kinshasa en 2010 ; formation sur DBA Oracle et sur PL/SQL d'Oracle à Paris (France) ; Formation sur les systèmes informatisés de gestion intégrés des finances publiques (à Mombasa/Kenya) ; formation en SQL server 2005, VB.Net, Oracle et Java à Kinshasa en 2008 et Formation sur SE Windows server 2000, sur Access 2000, sur Base de données et sur SQL à Kinshasa en 2003.



Lauréat au concours pour la nomination des Secrétaires Généraux de l'Administration Publique en Août 2018, Jean Gaston MANYA ONAKUDU ALETSHU est nommé Secrétaire Général par Ordonnance n° 18/148 du 27 décembre 2018, charge qu'il assume au Ministère des Finances depuis le 18 Novembre 2022 jusqu'à ces jours.

Au service de l'Etat Congolais depuis belle lurette, Jean Gaston MANYA ONAKUDU ALETSHU a franchi régulièrement les éche-

lons à l'Administration des Finances où il a été admis en tant qu'attaché de Bureau, Ingénieur concepteur chargé des études à la Direction de l'informatique de 1996 à 2000, puis Chef de Bureau Projet d'informatisation du cabinet du Ministre des Finances et au Secrétariat aux Finances de 2000 à 2003, en plus, Chef de Division Exploitation/Chaîne de la dépense de 2003 à 2010, époque pendant laquelle, il préside dès le mois de février 2010 le Comité Technique Informa-

tique (CTI) et devient membre du Comité de Pilotage en charge de l'informatisation des Finances Publiques aux niveaux central et provincial. A la même période, il devient aussi Directeur Chef de la coordination informatique interministérielle (chaîne de la dépense); ce qui lui valut de devenir en septembre 2016, membre des praticiens en Finances Publiques de la Communauté Economique et Financière de l'Afrique-Centrale (CEMAC).

Le savoir et savoir-faire de Jean Gaston MANYA ONAKUDU ALETSU lui ont attiré le mérite d'enseigner à certaines institutions universitaires. C'en est le cas de l'ISIPA de 1996 à 1999, à l'ISTA/Kinshasa de 1997 à 2006, et à l'Ecole Informatique des Finances (EIFI) dès 1998 ; outre le fait qu'il dispose à son actif, l'animation de plusieurs

séminaires dans le domaine des finances et qu'il ait assumé plusieurs responsabilités parfois en tant qu'intérimaire (plusieurs fois Secrétaire Général ad intérim au Budget) ; il a assuré la responsabilité à la tête de plusieurs comités. A ce titre, il préside en 2010 le Comité Technique Informatique chargé du suivi de l'implémen-

tation des chaînes de la dépense dans les provinces, il est élu en septembre 2013, président du 3ème pilier du Plan Stratégique des Réformes des Finances Publiques en charge de la Rationalisation de la dépense/COREF.

**BOUSSANO POVO Priscille &
AMISI Fabrice**



Guy-Sylvain MUKENGE KATUMBA, Monsieur l'expert en Finances Publiques



Guy-Sylvain MUKENGE KATUMBA est un consultant indépendant en Finances Publiques, gestion des entreprises et logistique. Il occupe actuellement le poste de Chef de Division chargé de l'Exécution du Budget-Programme à la Direction Administrative et Financière (DAF) du Ministère des Finances. Il est marié et père de quatre enfants.

Il est aussi Expert de la République Démocratique du Congo à l'Union Afrique pour l'Etude en cours sur les questions liées à la Mise en œuvre des Institutions Financières de l'Union Africaine (IFUA).

Titulaire d'un Master en Gouvernance et Management Public de l'Université Senghor d'Alexandrie, il est particulièrement compétent dans l'élaboration et la gestion des budgets, en particulier des budgets-programmes dans le sec-

teur public. Il maîtrise les techniques de suivi et de contrôle budgétaire, et possède une connaissance approfondie des principes budgétaires et des outils de gestion financière. Sa capacité d'analyse et de synthèse lui permet de produire des prévisions budgétaires et des rapports financiers précis, tout en identifiant les écarts entre les prévisions et les résultats réels pour proposer des mesures correctives appropriées.

En tant qu'expert court terme senior, Guy-Sylvain a contribué à de nombreux projets de réforme des Finances Publiques tant au niveau national qu'international, notamment la mission de formation-action visant l'élaboration du budget-programme du Ministère de la Justice, dans le cadre du programme de soutien à la réforme de la justice en République Démocratique du Congo

(PARJ II). Il a apporté son expertise à divers gouvernements et organisations, aidant à la mise en place de politiques financières efficaces et à la réforme des systèmes budgétaires. Ses missions comprennent l'évaluation des systèmes financiers existants, la proposition de réformes basées sur les meilleures pratiques internationales, et l'accompagnement des institutions dans la mise en œuvre de ces réformes.

Guy-Sylvain est également un conférencier expérimenté ayant animé plusieurs ateliers et séminaires sur la gouvernance des finances publiques et la réforme de l'administration publique, notamment :

• La Conférence sur la Gouvernance des Finances Publiques sous le thème « Les fondamentaux sur le budget-programme », Organisée par la Dynamique des Femmes pour la Réforme de l'Administration Publique en collaboration avec l'Institut Congolais des Finances Publiques, le 27 Mars 2024 dans la Salle GARAMBA, Bâtiment TEMBE NA TEMBE, à Kinshasa/RDC (En faveur de plus de 120 Participants constitués des hauts fonctionnaires de l'Administration Publique);

Atelier des renforcements des capacités en faveur des Hauts fonctionnaires de la Direction Générale des Recettes, Judiciaires, Domaniales et de Participation, DGRAD en Sigle sur la Réforme de l'Administration Publique, avec pour thème : « Rôles de la Direction Administrative et Financière (DAF) et Direction Etudes et Planification (DEP) dans le processus de réforme des Finances Publiques en RDC », du 19 au 21 Mars 2024, à l'Hôtel ROYAL / Kinshasa (En faveur de 22 Directeurs de la DGRAD) et

- Séminaire de formation sur la Gouvernance des Finances Publiques, sous le thème : « Budget de l'État en RDC : Comprendre une meilleure contribution des acteurs sociaux », Organisé par l'Institut Congolais des Finances Publiques, à Kinshasa-Limete (en faveur de plus de 150 Participants) pour ne citer que ceux-là.

En outre, il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles scientifiques sur les finances publiques.

Parmi ses publications, on trouve :

- «Migration vers le Budget-Programme en République Démocratique du Congo : Diagnostic, Opportunités et Perspectives» publié aux Éditions Universitaires Européennes (2022) : Cet ouvrage propose une analyse détaillée de la transition vers un budget-programme en RDC, en identifiant les défis, les opportunités et les perspectives pour une mise en œuvre réussie. Il s'appuie sur une analyse SWOT combinée au PESTEL pour offrir une vision complète et stratégique.

- «Essentiel sur le Budget-Programme» à paraître aux Éditions Franco-phonie au Maroc : Ce livre fournit un guide pratique et théorique sur le budget-programme, abordant ses fondements, ses mécanismes, et les meilleures pratiques pour son application dans les administrations publiques. Il est conçu comme une ressource incontournable pour les gestionnaires publics et les décideurs politiques.

- «LOFIP treize (13) après : Bilan et Perspectives» à paraître aux Éditions Harmattan : Cet ouvrage examine les treize

premières années de la Loi Organique sur les Finances Publiques (LOFIP) en RDC. Il offre un bilan critique de sa mise en œuvre et propose des perspectives pour améliorer la gestion des

Finances Publiques à travers des réformes et des ajustements nécessaires.

Guy-Sylvain a également publié de nombreux articles dans des revues internationales, couvrant des thèmes variés tels que :

- «Principaux textes de base permettant l'exécution des dépenses publiques en République Démocratique du Congo» (Revue Francophone, Volume 2:1, pp. 22-42) : Cet article explore les principaux textes de loi et règlements qui régissent l'exécution des dépenses publiques en RDC, offrant une analyse critique et des recommandations pour une meilleure application.

- «Increased revenue mobilization in the Democratic Republic of Congo: analysis of measures taken by the Ministry of Finance and perspectives» (Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, Volume 6: Numéro 3, pp. 50-66) : Cette étude examine les mesures prises par le Ministère des Finances pour augmenter les recettes fiscales et propose des perspectives pour améliorer encore la mobilisation des revenus.

- «Corruption et mobilisation des recettes : Actions entreprises par l'inspection générale des finances RDC et perspectives» (Revue Française d'Économie et de Gestion, 39, sept. 2022) : L'article analyse l'impact de la corruption sur la mobilisation des recettes en RDC et évalue les actions entreprises par l'Inspection Générale des Finances pour lutter contre ce fléau.

- «Application du Budget-Programme en République Démocratique du Congo : analyse critique et perspectives» (Revue Internationale des Sciences de Gestion, 5 :3, août 2022) : Cet article offre une analyse critique de la mise en œuvre du budget-programme en RDC et propose des perspectives pour son amélioration.

- «Gestion Logistique et Intendance : Qu'est-il de la Direction Administrative et Financière (DAF) du Ministère des Finances République Démocratique du Congo?» (Revue Internationale des Sciences de Gestion, 53, août 2022) : L'article examine les rôles et responsabilités de la DAF dans la gestion logistique et l'intendance au sein du Ministère des Finances.

- «Politique d'accroissement des recettes publiques des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) en République Démocratique du Congo : Cas de la commune de

Lingwala à Kinshasa» (Revue Internationale des Sciences de Gestion, 5:3, août 2022) : Cet article étudie les stratégies de mobilisation des recettes publiques au niveau des entités territoriales décentralisées, en prenant comme exemple la commune de Lingwala à Kinshasa.

- «Apport de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques (LOFIP) sur le Budget de l'État en République Démocratique du Congo» (IJRDO - Journal of Business Management, 8(8), 1-11) : L'article analyse l'impact de la LOFIP sur la gestion du budget de l'État en RDC et propose des recommandations pour améliorer son application.

- «Regard sur les compétences de l'Inspection Générale des Finances (IGF) en République Démocratique du Congo» (IJRDO - Journal of Business Management, 8(7), 20-26) : Cet article examine les compétences et les rôles de l'IGF dans la gestion des finances publiques en RDC.

- «Apport des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement technique en République Démocratique du Congo» (IJRDO - Journal of Business Management, 8(7), 27-33) : L'article explore l'impact des TIC sur l'enseignement technique en RDC et propose des recommandations pour une meilleure intégration de ces technologies.

- «Les outils de la Budgétisation axée sur les résultats» (à paraître dans la Revue de Chercheur) : Cet article discute des divers outils utilisés pour la budgétisation axée sur les résultats et leur application dans le contexte de la RDC.

Son dévouement et son expertise lui ont valu plusieurs certificats internationaux en management des Finances Publiques, budget-programme, et évaluation de la gestion des finances publiques.

Récemment, il a été consulté par le Cabinet CONGO CHALLENGE pour participer à la réalisation d'une étude sur le potentiel fiscal du secteur minier de la RDC, y compris l'analyse et l'audit du régime fiscal. Cette étude, pilotée par le Comité de Pilotage et d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques, bénéficie de son expertise pointue en réforme des Finances Publiques.

BOUSSANO POVO Priscille
BAKANTO Christian



La mobilisation des recettes au cœur d'une séance de travail entre le Ministre de Finances Doudou FWAMBA LIKUNDE et les régies financières

Aussitôt entré en fonction, le nouveau Ministre des Finances a présidé sa première réunion de mobilisation des recettes avec les Directeurs Généraux des régies financières évoluant sous sa tutelle dont la DGI, la DGDA et la DGRAD, ainsi qu'avec les autres experts et fonctionnaires du Ministère des Finances sur la situation des recettes durant l'année 2024.



Évaluant le niveau des recettes, il a été noté que les recettes mobilisées de janvier à mai 2024 sont de l'ordre de 10.574,8 milliards CDF sur les prévisions de 9.675,6 milliards CDF, portant ainsi le taux d'exécution à 109,3%. Comparées aux recettes réalisées à la même période en 2023 qui étaient de 7.233,7 milliards CDF, il se dégage une hausse nominale de 3.325,4 milliards CDF soit une augmentation de 45,9 %.

Ces recettes se répartissent de la manière suivante par régie financière :

- DGDA : 2.345,2 milliards CDF soit sur les prévisions de 2.408,1 milliards CDF pour un taux d'exécution de 97 %
- DGI : 6.520,9 milliards CDF soit sur les prévisions de 5.753,8 milliards CDF pour un taux d'exécution de 113 %
- DGRAD : 1.708,6 milliards CDF soit sur les prévisions de 1.513,6 milliards CDF pour un taux d'exécution de 113%

Pour le mois de juin, les recettes réalisées sont de l'ordre de 1.111,06 milliards CDF représentant 67% de la cible mensuelle fixée à 1651,5 milliards CDF.

Ensuite, les Directeurs Généraux des régies financières ont exposé sur les différentes stratégies pour atteindre les assignations du mois de juin et celles de l'ensemble de l'année 2024. En réaction, Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances a donné des instructions claires sur l'organisation des services, le traitement des dossiers de contentieux saillants pour augmenter les recettes ainsi que les actions à mener durant les prochains mois.

BOUSSANO POVO Priscille
NGONGA CAMILLE

Paie des Agents et Cadres de la Fonction Publique Ministre des Finances Doudou FWA



tion Publique avant le 20 du mois : le MBA a ainsi tenu sa promesse.



Alors que plusieurs étaient sceptiques à l'annonce du Ministre des Finances Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI sur sa promesse de la paie des Cadres et Agents de l'Etat congolais avant le 20 de chaque mois, l'opération avait bel et bien été lancée au grand plaisir des bénéficiaires, et elle se poursuit dans la tranquillité et ce, à travers toute la République.

« *Je peux vous témoigner que ça m'a personnellement surpris et si cela pouvait continuer ainsi, on pourra faire même des petits projets et les tenir* » tel est le propos d'un agent public du secteur de la Santé.

Pour l'argentier de la République qui est resté imperturbable depuis cette annonce et son accomplissement, ceci n'a été possible que grâce au Chef de l'Etat Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, qui tient à la régularité de la paie des fonctionnaires, aspect crucial pour l'équilibre social, quoique le pays fait face à d'innombrables défis et urgences à surmonter.

C'est donc une preuve vivante qu'avec un peu de volonté politique et de sérieux, le changement sur tous les plans est possible.

Pour ceux qui avaient croisé les doigts à l'annonce de cette paie, ils peuvent les décroiser maintenant au risque d'avoir des crampes. Car, la promesse de l'Excellence Doudou FWAMBA LIKUNDE qui fut un rêve pour certains est une réalité indéniable. Premier test réussi pour le Ministre des Finances, qui reste droit dans ses bottes et prêt à poursuivre des réformes qui seront véritablement ressenties.

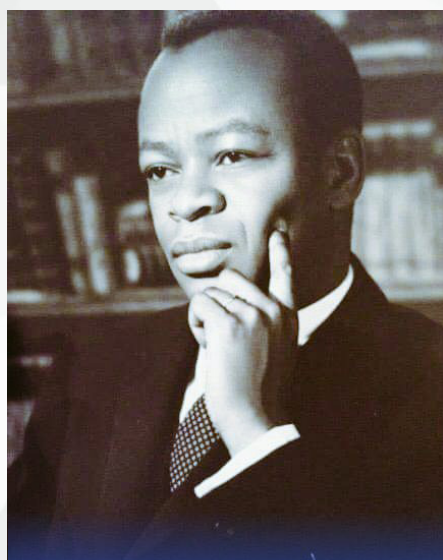
BOUSSANO POVO Priscille
CIBANGU Francy

Le Ministère des Finances d'avant

Les sociétés humaines ont toujours eu besoin des ressources en général et des ressources financières en particulier pour assurer la couverture et la satisfaction de leurs besoins. Dès lors, les Finances Publiques occupent une place considérable dans le fonctionnement et la survie des communautés humaines. Aussi, la mobilisation, l'utilisation, la répartition ainsi que l'évaluation de ces ressources nécessitent une bonne gouvernance pour assurer réellement et

efficacement le fonctionnement harmonieux des collectivités et le développement socio-économique de ces dernières. Cet article vous présente un aperçu historique du Ministère des Finances dans sa configuration organisationnelle d'avant et d'après l'indépendance.

Le Ministère des Finances d'avant l'indépendance



Albert NDELE

Après l'accession à l'indépendance, le 30 juin 1960, le Président de la République Joseph KASA-VUBU nomme sur proposition du Premier Ministre Patrice Emery LUMUMBA, monsieur Albert NDELE comme Ministre des Finances du tout premier du gouvernement du Congo.

Sous le régime colonial, le vocable « Ministère » n'avait pas existé. En lieu et place des ministères, c'étaient des Directions Générales. Et la Direction Générale des Finances, ancêtre de l'actuel Ministère des Finances, comprenait trois Directions, à savoir : Douanes ; Comptabilité Publique et Approvisionnement ainsi que la Trésorerie Générale et Questions Financières. Donc le budget d'avant l'indépendance était élaboré à partir des prévisions du Gouvernement général et des provinces, ensuite arrêté par le parlement belge. En effet, la reddition de comptes était accomplie par la Direction de la Comptabilité d'Afrique de la Direction Générale des Finances, installée en Belgique. Outre la Direction Générale, quelques services sous tutelle ont été créés, notamment la Loterie Nationale Coloniale du Congo Belge, régie par le décret royal du 29 mai 1934, qui des réalisations combien bénéfiques de cette dernière avaient encouragé les promoteurs dont, au premier rang se trouvait

l'Etat. D'ailleurs, la SONAL constituait un relais différé dans le temps ; la caisse d'Épargne du Congo (CADECO), créée par le décret royal du 10 juin 1950, avait reçu une mission noble et exaltante de soutenir le développement de la colonie et l'amélioration qualitative de vie de la population. Cela se faisait par le biais de la promotion, la collecte de l'épargne des personnes physiques et morales et sa redistribution par le crédit aux opérateurs économiques organisés et indépendants, institutions publiques, citoyens et résidents, dans les secteurs économiques productifs et sociaux, ainsi que celui des infrastructures.

Avant et après l'indépendance :

Le Ministère des Finances après l'indépendance



**Jean-Joseph LITHO
MOBOTI NZOYOMBO**

Le 28 novembre 1965, soit quatre jours après le 24 novembre, jour de la prise du pouvoir par coup d'Etat, le nouveau Président de la République, Joseph désiré MOBUTU nomme monsieur Jean Joseph LITHO MOBOTI, Ministre des Finances du premier Gouvernement de la seconde République.

À l'accession du pays à la souveraineté internationale, les Directions Générales furent transformées en ministère. A cet effet, la Direction Générale des Finances sera alors désignée Ministère des Finances, Budget et portefeuille. Il comprenait en son sein huit Directions à savoir : Budget et contrôle ; Services Généraux ; Comptabilité et Marché ; Magasins Généraux ; Impôts ; Inspection des Finances ; Trésor ainsi que les Douanes et Accises. A la suite de plusieurs réformes, d'autres Directions et Services ont été transformés soit en Ministères, soit en Directions Générales. C'est ainsi qu'en 1967, le volet Portefeuille devenait autonome sous l'appellation du Département du Por-

tefeuille et qu'en 1968 fut créée la Direction Générale du Portefeuille qui deviendra par la suite le Conseil Supérieur du Portefeuille. Dans le même ordre d'idées, la Direction du Budget et Contrôle a donné naissance au Ministère du Budget en 1986. Au niveau de son administration centrale, le Ministère des Finances a connu la création de plusieurs Services tels qu'indiqué dans les lignes ou paragraphe qui vont suivre.

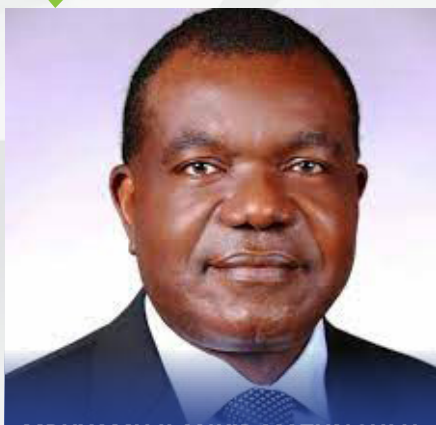
Après le 30 juin 1960, les activités de contrôle et des Finances publiques étaient paralysées à la suite du départ des fonctionnaires belges qui occupaient les postes de conception dans l'administration coloniale. Il s'ensuivit alors une vague de détournement des fonds publics. Et cette situation a amené le Parlement congolais de l'époque à voter en 1963 une loi qui organisait la répartition des domaines financiers respectifs du Gouvernement central et des provinces. Ladite loi prévoyait dans son article 35 un corps d'inspecteurs relevant du Ministère des Finances du Gouvernement central. A cet effet, un arrêté portant création d'une Direction dénommée Corps d'Inspection Financière fut signé par le Ministre des Finances le 31 octobre 1963. En dépit de cette loi, certains responsables provinciaux refusaient de se faire contrôler par

le corps des inspecteurs. Ainsi, les gestionnaires commettaient plusieurs irrégularités difficilement réparables. Ce qui conduit les autorités de la deuxième République de doter le pays d'un service spécialisé pour l'assainissement des Finances publiques. Ainsi fut créé le 6 juin 1968 le Corps Spécial d'Inspection des Finances (CSIF) avec comme objectif de vérifier et de contrôler toutes les recettes et dépenses ayant une incidence sur le budget de l'Etat.



**MAWAMPANGA MWANA
NANGA**

Le 22 mai 1997, le nouveau Président de la République, Laurent-Désiré KABILA sort le premier gouvernement de salut public qui ne comprenait que 13 membres. Parmi le 13, MAWAMPANGA MWANA NANGA est nommé Ministre de Finances.

**MBUYAMU ILANKIR MATUNGULU**

A l'accession du Président Joseph KABILA au pouvoir, le gouvernement précédent nommé par son père Laurent désiré KABILA fut réputé démissionnaire. En avril 2001, l'on vit rentrer au sein du gouvernement des technocrates issues de la diaspora, notamment monsieur Freddy MATUNGULU qui fut nommé Ministre de l'Économie, des Finances et du budget.

Cinq mois plus tard, un autre organe de contrôle spécifique appelé « Corps des Contrôleurs des Dépenses Engagées » fut créé par l'ordonnance - loi n°68-201 du 09 mai 1968 composé des Inspecteurs des Finances, nommés par le Président, ayant l'exclusivité du contrôle de dépenses engagées. Les deux ordonnances-lois précitées furent complétées en 1969 par l'ordonnance -loi n°69-005 du 30 janvier 1969 portant création d'un Service d'enquête budgétaire chargé d'opérer, sur ordre direct du Ministre des Finances, toute enquête en rapport avec la gestion des fonds publics dans les administrations centrales et provinciales. En 1970, par l'ordonnance loi n°

70/013 du 23 décembre 1970, un statut particulier fut octroyé aux membres du corps Spécial des inspecteurs des Finances. Cependant, l'ordonnance loi n° 73 / 023 du 4 avril 1973 mit fin au statut particulier qui régissait certains services spécialisés. Aussi, les membres du corps furent reconnus, par la Fonction Publique, comme fonctionnaires de l'Etat et la structure fut érigée en une simple Direction administrative du Ministère des Finances avec trois Divisions. La transformation du corps en une Direction aura un impact négatif sur la plupart de ses membres (Corps Spécial des Inspecteurs des Finances) qui, démotivés, abandonneront leurs fonctions. Ainsi, un relâchement progressif du contrôle et une constatation des nombreuses irrégularités de gestion dont la célèbre affaire de « débit d'office » s'ensuivra. Cela étant, sous l'instigation des institutions des Breton-Wood, l'Inspection Générale des Finances « IGF », fut créée par l'ordonnance -loi n° 87/323 du 15 sept 1987. Cette ordonnance -loi consacre la restitution au service de toutes ses attributions de 1968. En 2003, le Décret n°34- B du 18 mars 2003, rattache l'IGF à la Présidence de la République. Comme on peut le constater, il transparait que cette réforme a été dictée par le souci d'étendre les contrôles sur les actes posés par l'ordonnateur Général du Budget. Grâce à elle, la contre-vérification

fiscale n'est plus soumise à un quelconque avis ou autorisation administrative du Ministre des Finances. Et en 2004, le Décret n° 04/018 du 19/02/2004 ramène L'IGF au Ministère des Finances. Comme dans un jeu de pingpong, l'ordonnance n°09 / 097 du 08 décembre 2009, modifiant et complétant l'ordonnance n° 87- 323 du 15 septembre 1987 portant création de l'IGF tel que modifiée et complétée par le Décret 04/ 018 du 19 février 2004 à son article 4 stipule que L'IGF a été placée sous l'autorité directe du Président de la République.

**SELE YALAGHULI José**

Après avoir occupé plusieurs postes dans le secteur économique et dans des cabinets ministériels, les expériences de José SELE YALAGHULI lui ont valu sa nomination au poste de Ministre des Finances du premier gouvernement sous la présidence de Felix Antoine TSHISEKEDI le 26 août 2019. Un gouvernement qui sera malheureusement renversé par une motion de censure le 27 novembre 2021

En 1968, l'Ecole Nationale des Finances (ENF) fut créée par l'Ordonnance n° 68-014 du 06 janvier 1968 modifiée par l'Ordonnance-loi n° 072-045 du 14 septembre 1972. Cette école a eu pour objet, la formation professionnelle et le perfectionnement du personnel du département des Finances et des candidats à l'exercice des fonctions dans ce département. Au cours de la même année, vit le jour la Direction de l'informatique grâce à l'appui de la Coopération Belge et Française. Cette structure avait fonctionné jusqu'en 1973 comme un service d'appoint du Gouvernement rattaché au cabinet du Ministère des Finances avec à sa tête un responsable ayant rang de conseiller. Dans la même année, ce service spécialisé du Ministère des Finances est intégré au sein de l'Administration Centrale comme une Direction pour servir d'outil de gestion. Pour ce qui est de ressources humaines, l'Ecole Informatique des Finances « EIFI », créée à la même époque a formé des informaticiens de haute compétence. Et les premières applications développées avaient toutes trait aux Finances publiques. On peut citer notamment : système général de la paie, application Budget ; application contributions. De manière chronologique, en 1973, la Direction Générale des Finances dirigée par un Directeur Général et la Direction des Services Généraux furent créées par ordonnance-loi n°73-023 du 24 juillet 1977. La même année, la création de la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement par l'Ordonnance-loi n° 077-026 du 22 Février 1977. Et 1982 : la création du Secrétariat Général aux Finances

et la Direction des Etudes et Planification par ordonnance-loi du 29 mars 1982. Par ailleurs, en ce qui concerne le Secrétariat Général, cette structure assiste le Ministre dans l'orientation générale et la conduite des affaires du Ministère d'une part ; et d'autre part, planifie, coordonne et supervise toutes les activités réalisées par les services placés sous son autorité (Directions centrales et les Divisions Provinciales). Quant à la Direction des Etudes et Planification, jusqu'à sa création, cette dernière était une Cellule d'Etudes au sein de la Direction des Services Généraux et études, puis transformée en une Division des Etudes et de la Documentation (DED) rattachée au Secrétariat Général aux Finances. Elle a été créée pour répondre aux besoins quotidiens du Ministère des Finances pour traitement de tout dossier requérant études préalables et pour assurer la fonction de collecte et de traitement de données statistiques. De toute manière, la Direction des Etudes constitue un bureau conseil pour le Ministre des Finances. Elle est un « Brain Trust » spécialisé dans le travail et la fonction de réflexion, d'analyse et de conception au sein du Ministère des Finances. Dans le souci de redynamiser ses actions, le Secrétariat Général aux Finances n'est pas resté en marge des réformes entamées au sein de l'Administration Publique. C'est dans ce cadre qu'il a été signé le 04 août 2017 par le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, l'arrêté n° 013/ME/MIN.FP/2017 portant agrément provisoire du cadre et des Structures organiques du Secrétariat Général aux Finances. Cet arrêté a eu le mérite

de prendre en charge les Directions dites standards (DRH, DAF, DEP et DANTIC) consacrées par un décret du Premier Ministre n° 15/043 du 28 décembre 2015 portant fixation du cadre organique des structures standards à compétences horizontales communes à toutes les administrations centrales des Ministères, institutions et services publics. Quant aux innovations, l'arrêté sus-évoqué crée les Directions ci-après : Règlementation Financière « DRF », Audit et Contrôle de Gestion « DACG », Direction Préparation de la Reddition des Comptes « DPRC », Chaine de la Recette et Imprimé de Valeur « DCIV », Systèmes d'information « DSI », Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique « DGTCP » et l'Ecole Nationale des Finances s'est vue hissée en une Direction Générale. En tout état de cause, la responsabilité essentielle du Ministère des Finances est de mobiliser des ressources nécessaires pour le financement des actions du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées. Et pour ce faire, il dispose également des services mobilisateurs des recettes appelés « Administrations ou Régies Financières » qui ont aussi connu des transformations au cours de leur évolution.



Doudou FWAMBA LIKUNDE



NDELE ALBERT



BAMBA EMMANUEL



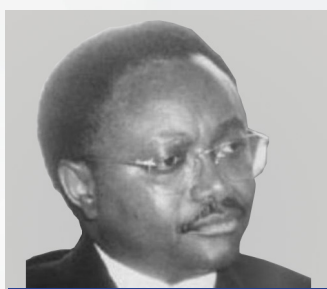
LITHO MOBOTI



MUSHIETE PAUL



NENDAKA VICTOR



DJAMBOLEKA PATRICE



MABI EVARISTE



BOMBITO ALBERT



KAMITATU CLEOPHAS



BIRINDWA FAUSTIN



SAMBWA FONTAINE



PAY-PAY PIERRE



KIAKWAMA GILBERT



MAWAPANGA MWANA-NANGA



TALA NGAI FERNAND



MATUNGULU FREDDY



FUTA ANDRE PHILIPPE



BANGULI MARCO



MATENDA ATHANASE



MATATA AUGUSTIN



KITEBI PATRICE



YAV MULANG HENRI



SELE YALAGHULI JOSÉ



KAZADI KADIMA NICOLAS

Répertoire des Ministres des Finances de la RDC depuis son indépendance à nos jours

Début	Fin	Ministre des Finances
23 juin 1960	20 septembre 1960	NKAYI Pascal
20 septembre 1960	05 février 1961	NDELE Albert
09 février 1961	02 août 1961	NKAYI Pascal
01 août 1961	10 juillet 1962	PINZI Arthur
10 juillet 1962	09 juillet 1964	BAMBA Emmanuel
09 juillet 1964	18 octobre 1965	NDINGA Dominique
12 octobre 1965	04 octobre 1967	LITHO MOBOTI NZOYOMBO Jean Joseph
04 octobre 1967	04 mars 1968	MUSHIETE Paul
04 mars 1967	17 août 1968	LUANGO Thomas
17 août 1968	18 août 1969	NENDAKA Victor
18 août 1969	15 septembre 1970	NAMWISI MA NKOYI Louis
20 février 1972	06 janvier 1975	BARUTI WA NDUALU
06 janvier 1975	18 août 1977	BOFASA WAMBEYA NKOSO
12 décembre 1977	05 mars 1979	MONDANGA Emony
18 mars 1983	01 janvier 1983	NGOLE MIKI
01 février 1985	05 juillet 1985	TSHITSHIMBI WA BILENGA
05 juillet 1985	31 octobre 1986	DJAMBOLEKA LOMA Patrice
31 octobre 1986	22 janvier 1987	MABI MULUMBA Evariste
22 janvier 1987	29 juillet 1987	NYEMBO SHABANI
29 juin 1987	07 mars 1988	KINZONZI MATUKIDI Ngindu
07 mars 1988	12 octobre 1988	KAMITATU MASAMBA Cléophas
12 octobre 1988	04 mai 1990	KATANGA MUKUMADI
04 mai 1990	30 mars 1991	BOMBITO BOTOMBA Albert
30 mars 1991	29 octobre 1991	MUNGA MUKAMBA
14 octobre 1991	29 octobre 1991	BIRINDWA Faustin
29 octobre 1991	28 novembre 1991	RAMAZANI- MWENE
28 novembre 1991	29 août 1992	MWAMBA- MULUMBA
29 août 1992	01 décembre 1992	ATALE EDEBIDI Benoit
12 novembre 1992	03 mars 1993	MBONGA MAGALU
19 mars 1993	04 avril 1993	SAMBWA PIDA BANGI
04 avril 1993	04 juillet 1994	TSHIBWABWA KASHAMA célestin
04 juillet 1994	16 février 1996	PAY -PAY WA SYAKASIGHE Pierre
16 février 1996	14 novembre 1996	KIAKWAMA KIA KIZIKI Gilbert
11 avril 1997	06 mai 1997	MASHAGIRO MABA
06 mai 1997	17 mai 1997	KASEREKA KASAY
17 mai 1997	03 janvier 1998	MAWAPANGA MWANA NANGA
03 janvier 1998	13 mars 1999	TALA NGAYI Fernand
29 novembre 2000	14 avril 2001	AMISI MUTUMBI Jean
Avril 2001	24 février 2003	MATUNGULU MUJAMU ILANKIR Freddy
17 février 2003	30 juin 2003	LUONGWE KABULO MULONGO Leonard
30 juin 2003	Janvier 2005	MUTOMBO KYAMAKOSA
03 janvier 2005	18 novembre 2005	FUTA André Philippe
18 novembre 2005	05 février 2007	BANGULI NSAMBWE Marco
08 février 2007	09 février 2010	MATENDA KELO Athanase
09 février 2010	18 mars 2012	MATATA PONYO MAPON Augustin
28 Avril 2012	11 décembre 2014	KITEBI KIBOL MVUL Patrice
11 décembre 2014	06 septembre 2019	YAV MULANG Henry
06 septembre 2019	28 avril 2021	SELE YALAGHULI José
28 avril 2021	26 mai 2024	KAZADI KADIMA NZUJI Nicolas
26 mai 2024	A nos jours	Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI



Zoom sur les Finances Publiques :

Définition de quelques concepts

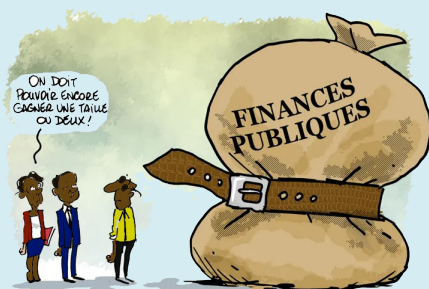
a. Les Finances : c'est l'ensemble des recettes et des dépenses d'un Etat.



b. La Finance : c'est l'ensemble des recettes et des dépenses d'un particulier



c. Les Finances Publiques : L'étude des règles et des opérations relatives aux deniers publics.



d. Finances du pouvoir central : c'est l'ensemble des recettes et des Dépenses du pouvoir central.

e. Finances de la province : c'est l'ensemble des recettes et des dépenses de la province.

f. Finances de l'entité territoriale décentralisée (ETD) : c'est l'ensemble des recettes et des dépenses des entités territoriales décentralisées.

g. Budget de l'Etat : c'est un document contenant les prévisions des recettes et des dépenses du pouvoir central consolidées avec celles des provinces;



h. Budget provincial : c'est un document contenant les prévisions des recettes et des dépenses des entités territoriales décentralisées intégrées dans celles de la province.

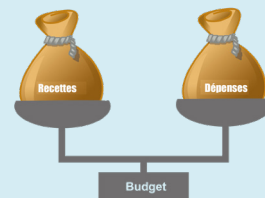
i. Budget de la province : c'est un document contenant les prévisions des recettes et des dépenses de la province.

j. Edit budgétaire : c'est un acte par lequel sont prévues et autorisées par les l'assemblée provinciale des ressources et des chargés provinciales d'un exercice budgétaire.

k. Décision budgétaire : c'est un acte par lequel sont prévues et autorisées par les organes délibérants des entités territoriales décentralisées les ressources et les charges locales d'un exercice budgétaire.

l. Crédit de paiement : c'est le montant qui constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancé ou payé pendant l'année par la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement

m. Equilibre budgétaire : lorsque les recettes sont égales aux dépenses.



n. Autorisation d'engagement : permission de signer sur l'année considérée 1 ou plusieurs marchés pour un montant total maximum mais dont l'exécution peut se réaliser sur plusieurs exercices budgétaires selon un échéancier de paiement.

o. Soutenabilité budgétaire : c'est la capacité de l'État à faire face à ses engagements et de rester solvable.

Que comprendre par la loi des Finances ?



La loi des Finances est l'acte juridique par lequel le parlement autorise la perception des recettes et l'exécution des dépenses. Elle détermine pour chaque année à travers un tableau appelé budget, la nature, le montant et l'affectation de l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte.

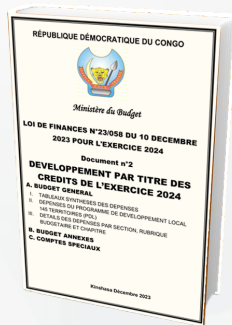
Ont caractères des lois de Finances :

1. La loi de finances de l'année ;
2. Les lois de finances rectificatives ;
3. La loi portant reddition de compte ;
4. La loi portant ouverture de crédit provisoire.

Définition :

A. La loi de finances de l'année :

L'acte par lequel sont prévues et autorisées par le parlement les ressources et charges du pouvoir central pour un exercice budgétaire donné.



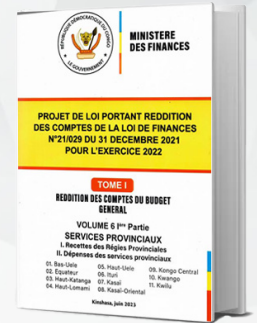
A. Lois de finances rectificatives :

contient les modifications des dispositions de la loi initiale présentée en partie ou en totalité dans les mêmes formes que la loi de finances de l'année.



A. La loi portant reddition des comptes :

Constate le résultat définitif de l'exécution de la loi de finance de l'année à laquelle elle se rapporte et approuve les différences entre les résultats et les prévisions de la dite loi complétée, le cas échéant, pour les lois de finances rectificatives. Ou désigne l'opération qui découle de l'obligation de rendre compte à la loi de l'exercice.



A. La loi portant ouverture de crédit provisoire :

La loi portant ouverture de crédits provisoires autorise le recouvrement des recettes et l'engagement des dépenses nécessaires au fonctionnement minimum des services publics lorsque :

A. Le Gouvernement n'a pas déposé le projet de loi de finances de l'année en temps utile pour être promulgué avant le début de l'exercice;

• Le projet de loi de finances voté en temps utile par le Parlement et transmis pour promulgation avant l'ouverture du nouvel exercice budgétaire fait l'objet d'un renvoi au Parlement par le Président de la République.



Les principes budgétaires

Le budget de l'Etat repose sur les principes ci-après :

1. Principe de l'annualité ;
2. Principe de l'unité ;
3. Principe de l'universalité ;
4. Principe de la spécialité ;
5. Principe de la légalité des recettes et des dépenses
6. Principe de la sincérité.

Processus d'exécution d'une dépense publique.

L'exécution d'une dépense publique comprend deux phrases : administrative et comptable.

A. Phrase administrative : elle comprend 3 étapes à savoir :

- l'engagement ;
- la liquidation ;
- l'ordonnement.

B. Phrase comptable : elle comprend une seule étape qui est le paiement.

Processus d'exécution de la recette publique

L'exécution d'une recette publique comprend deux phrases administrative et comptable :

A. Phase administrative : elle comprend 3 étapes ci-après :

- la constatation ;
- la liquidation ;
- l'ordonnement.

B. Phase comptable : elle comprend une seule étape qui est le recouvrement.

Rédaction JiF



MINISTÈRE DES FINANCES
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DANTIC



MINISTÈRE DES FINANCES
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DANTIC

Equipe de la couverture événementielle DANTIC Nous assurons la visibilité du Ministère des Finances





Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
Palais de la Nation
- Honorable Président de l'Assemblée Nationale
(Avec l'assurance de ma très haute considération)
- Honorable Président du Sénat
(Avec l'assurance de ma très haute considération)
(Tous) à Kinshasa/Lingwala
- Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement
(Avec l'assurance de ma très haute considération)
Hôtel du Gouvernement
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, Responsables des Services Publics (Tous) ;
(Tous) à Kinshasa/Gombe
- Mesdames et Messieurs les Gouverneurs des Provinces (Tous)

NOTE CIRCULAIRE N° 003/CAB.VPMIN/FP-MA-ISP/JPL/CKK/2024 A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES SECRETAIRES GENERAUX, INSPECTEURS GENERAUX ET DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES PUBLICS DE L'ETAT

CONCERNE : Réaménagement des horaires de service au sein de l'Administration Publique

Mesdames et Messieurs

Ainsi que vous le savez, consécutivement à la résolution du Conseil des Ministres du vendredi 28 juin 2024, l'entrée en vigueur des nouveaux horaires de service portés par le décret n°24/09 du 17 février 2024 portant règlement d'administration relatif à la discipline, initialement annoncée au 1^{er} juillet 2024 au travers du Communiqué N°003/CAB.VPMIN/FP-MA-ISP/JPL/CKK/2024 du 08 mai 2024, avait été différée au 1^{er} Août de l'année en cours, en attendant qu'un consensus large soit obtenu avec les différents bancs syndicaux sur les aspects y afférents.

Ce large consensus ayant été obtenu à l'occasion de la réunion de vendredi 25 juillet 2024 avec les membres permanents de l'Intersyndicale Nationale de l'Administration Publique, suivi de l'assemblée générale de tous délégués syndicaux des Administrations et Services Publics en date du 30 juillet 2024, et fort des engagements consacrés dans le Procès-verbal y afférent, il a plu à Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, de signer le Décret modifiant et complétant celui du 17 février 2024.

Par conséquent, à dater de ce 1^{er} Août 2024, et sans préjudice des dispositifs particuliers pouvant être mis en place par certains services, compte tenu de la nature spécifique des missions leurs dévolues, les horaires de service au sein de l'Administration publique sont établis suivant les principes fondamentaux ci-après :

Vice-Primature / Fonction Publique : Bâtiment Administratif
Croisement des avenues Boulevard du Palais de la Nation- Office des Routes

2

I. De la durée de service :

- Le service commence à 08h00 et prend fin à 16h00, avec une pause d'une heure de 12h00 à 13h00 ;
- La durée de service est fixée à 8 heures de travail par jour, et 40 heures par semaine ;
- La semaine de travail passe donc de 6 à 5 jours, soit du lundi au vendredi ;
- Le samedi devient un jour non ouvrable, sauf pour des services présentant certaines spécificités, permettant ainsi aux agents de s'adonner à des activités agropastorales et de concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

II. Des retards et des absences :

- L'agent qui arrive entre 08h30 et 09h30 est considéré comme retardataire et s'expose à des sanctions disciplinaires autres que la révocation.
- Celui qui arrive après 09h30 est réputé absent.
- L'agent qui totalise 8 retards au cours d'un même mois reçoit un blâme. S'il totalise plus de huit (8) retards au cours de la même période, il subira une sanction supérieure au blâme mais autre que la révocation, sauf si ce retard a entraîné des préjudices graves contre le bon fonctionnement du service.
- Quatre (4) absences non justifiées au cours d'un mois peuvent conduire à la révocation de l'agent.
- L'absence prolongée non justifiée durant trente (30) jours au moins entraîne la démission d'office de l'Agent concerné de l'Administration Publique. La démission d'office est actée par Arrêté du Ministre ayant la fonction publique dans ses attributions, qu'importe le grade dont est revêtu l'Agent, conformément à la procédure y afférente.

En tout état de cause, tout retard ou absence non justifiée entraîne une conséquence pécuniaire correspondant au temps non presté, suivant les modalités qui seront définies par voie d'Arrêté.

III. De la gestion des présences :

- Les listes de présences doivent être retirées chaque jour à 09h30 et transmises directement par l'agent commis à la tâche auprès du DRH sectoriel ;
- Chaque lundi, au plus tard à 11h00, le service des ressources humaines est tenu de transmettre au responsable administratif sectoriel (SG, DG, IG) le rapport des présences de la semaine précédente ;
- La Fonction Publique reçoit le rapport des présences, retards et absences une fois tous les trois (3) mois ;
- Après l'expiration de son congé de maternité, l'agent de sexe féminin qui allaite un enfant de moins de six (6) mois bénéficie d'une demi-journée de repos par jour pour lui permettre d'assurer l'allaitement du nourrisson.

En attendant la vulgarisation du décret susmentionné, vous vous conformerez donc aux instructions contenues dans la présente et veillerez, en bon père de famille, à leur stricte application.

Fait à Kinshasa, le 13¹ JULI 2024

Jean-Pierre LIHAU EBUA

Notre équipe



Directrice de Publication
Nadine MANLALA ISONGO



SEMELI BOTAMBA
Directeur de publication adjoint



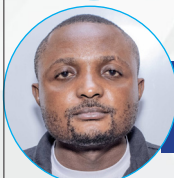
BAKANTO Christian
Chargé de technique



BOUSSANO POVO Priscille
Rédactrice en chef



CIBANGU Francy
OPV en Chef



MOKAKO Iepetit
Rédacteur en chef adjoint



KITUMAINI BITA Héritier
Chargé de logistique



AMISI Fabrice
Secrétaire de rédaction



NGONGA MOZANGA
OPV



BITOTA Sarah
Éditrice



NTUMBA MUKENDI Thethe
éclairagiste



KPENGBANYO Joël
Éditeur



KANKOLONGO Philo
Perchiste



MBUYI Dorcas
Éditrice



MAMBA MUKOLE
Éditrice



**MINISTÈRE DES FINANCES
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES ARCHIVES ET NOUVELLES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**



+243 813 658 827

N° 4204, Avenue Ouganda,
Quartier Socimat,
Commune de Gombe

